

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD464

présenté par

Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« nutritive, »,

insérer les mots :

« reposant davantage sur les protéines végétales, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement intègre la nécessité de développer la consommation de protéines végétales et les filières alimentaires des protéines végétales, concourant ainsi aux objectifs fixés dans la stratégie nationale sur les protéines végétales portée par le gouvernement, permettant à la fois aux éleveurs d'améliorer leur autonomie pour l'alimentation de leurs animaux, et à encourager les Français à augmenter leur consommation de protéines végétales, pour répondre aux nouvelles recommandations nutritionnelles. En décembre 2020, le Ministre de l'Agriculture de l'époque l'affirmait : "Ma priorité est claire : nous devons impérativement regagner en souveraineté agroalimentaire, et cela ne peut se faire sans le développement d'une production française de protéines végétales." Il est ainsi nécessaire de mentionner dans ce projet de loi cet impératif. Tel est l'objet de cet amendement.